



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion de l'AG du 26 février 2019

Approuvé

Présents :

<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Senoah</i>
<i>Maité Frérotte</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Senoah</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jeannine Martin</i>	<i>C2S</i>
<i>Louise-Marie Vandenhove</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Aînés du MOC</i>
	<i>Enéo</i>

Absents :

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Espace Seniors donne procuration à François VERHULST pour la présente Assemblée Générale.

1. Approbation du PV du 27 mars 2018

Le PV du 27 mars 2018 est approuvé sans modification.

2. Nominations et démissions des membres :

Sur le site de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), la liste des administrateurs comporte d'une part les associations membres de la CAS et d'autre part la liste des représentants effectif et suppléant pour chacune d'elles.

Afin d'éviter qu'à chaque renouvellement de mandats, une nouvelle publication au Moniteur belge soit nécessaire, il est proposé aux membres de l'AG de faire une nouvelle publication au Moniteur belge, afin que ne soient en définitive repris comme administrateurs de la CAS que les associations membres de la CAS.

La proposition est acceptée à l'unanimité par les Administrateurs de la CAS.

Le mandat d'Espace Seniors au sein de la CAS est repris par Madame Maïté FREROTTE, Secrétaire Générale d'Espace Seniors.

Norbert KNAEPEN, représentant suppléant de la FGTB Seniors, a annoncé par courrier sa démission du CA et de l'AG en cette qualité.

Les Administrateurs de la CAS prennent acte de ces modifications.

3. Comptes 2018

La secrétaire administrative signale que le bilan annexé à l'ordre du jour de la présente réunion n'est plus d'actualité. Elle distribue le bilan définitif validé par les vérificateurs aux comptes. (Joint au présent rapport)

Pour rappel, la rencontre avec les vérificateurs aux comptes initialement prévue le 13 février 2019 a été reportée au 20 février 2019 compte tenu de la grève nationale.

Suite à cette rencontre, deux rectifications ont été apportées ainsi qu'un rééquilibrage afin d'anticiper au mieux l'éventuel remboursement du trop perçu pour l'année 2018 à la FWB.

Au 31 décembre 2018, la CAS affiche une perte de 591,53€ et un solde en banque de 23.985,42€ (dont subside FWB de 18.700€ et subside ponctuel de Mme SIMONIS de 2.550€ à valoir sur les Assises des Seniors 2019).

Concernant les cotisations des membres, Entr'Agés et Écolo sont encore redevables de 75€, le premier pour la cotisation 2018 et le second pour l'année 2017, s'agissant pour ce dernier d'une erreur de la secrétaire lors de l'envoi de l'appel à cotisation 2018. AFUTAB, a payé la cotisation de 75€ pour l'année 2018 et sa versé 50€ supplémentaire, pensant peut-être n'avoir pas payé leur cotisation précédente. Ce montant sera déduit de leur cotisation 2019.

Le rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2018 est jointe au présent rapport.

Les Administrateurs approuvent les comptes 2018.

4. Budget 2019

Le budget 2019 avait été présenté au Bureau lors de la réunion du 22 janvier 2019.

François VERHULST demande ce qui explique la perte de 9.047€ annoncée dans le budget 2018 et la perte réelle de 591,53€ dans les comptes 2018.

Le budget 2018 a été fait sur base des fonds propres de la CAS, subside annuel de la FWB compris. Or, dans la réalité, nous avons bénéficié d'un subside de 5.082,71€ par l'Agence du Numérique pour le Colloque de mars 2018 ainsi qu'un subside de 2.550,00€ de la part de Madame SIMONIS. L'écart entre le budget et la réalité est donc justifié.

Le budget 2019 est approuvé par les Administrateurs.

5. Décharge aux Administrateurs

Compte tenu de la présentation des comptes 2018 et du budget 2019, outre la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2018, l'AG donne décharge aux Administrateurs de la CAS.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs.

6. Rapport d'activités 2018 :

Le rapport d'activités ayant été envoyé avec l'ordre du jour du présent CA, les membres en ont déjà pris connaissance.

Les erreurs suivantes sont à corriger :

- Page 7 : « pallier à ... »
- Page 9 - annexes : « lettre de recommandations CAS (...) des élus communaux »

De manière plus générale, François VERHUSLT signale qu'il est dommage que la participation active de la CAS au projet WADA ne fasse l'objet que d'un ou deux lignes dans le rapport. François va préparer un écrit développant plus le projet et la participation de la CAS afin de l'insérer dans le rapport.

Comme signalé lors du CA précédant cette AG, il y a une difficulté quant à la date de remise dudit rapport : dans le courrier de la FWB du 15 octobre 2018, le rapport d'activités 2018 doit être remis au plus tard le 1^{er} avril 2019 avec les comptes 2018 et autres documents précisés dans le courrier (joint en annexe). Or, dans le courrier daté du 15 février 2019 de la FWB reprenant la nouvelle reconnaissance de la CAS pour 1 an, le rapport d'activités 2018 doit être rendu pour le 30 juin 2019 au plus tard.

La secrétaire administrative est chargée d'adresser une demande écrite de confirmation de la date définitive de remise du rapport à Madame BIDAULT.

Si le rapport d'activités 2018 doit être rendu le 30 juin 2019, celui-ci devra complètement être revu afin de coller au mieux aux attentes de la FWB.

Si le rapport d'activités 2018 doit être rendu le 1^{er} avril 2019, alors le rapport d'activités 2018 présenté ce jour sera soumis sous réserve de l'ajout d'informations quant au projet WADA qui sera envoyé par François VERHULST.

Le rapport d'activités 2018 est approuvé seulement si celui-ci doit être rendu pour le 1er avril 2019 au plus tard et sous réserve de l'ajout de l'implication de la CAS dans le projet WADA.

Annexes :

- PV du 27 mars 2018 approuvé
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Bilan 2018 - approuvé
- Budget 2019 - approuvé
- Rapport d'activités 2018 - approuvé sous réserve